

ORDRE DU JOUR :

- Négociation accord relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2027
- Négociation relative à la grille de rémunération

Négociation accord relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2027

Une première version riche et détaillée nous a été proposée.

Force de propositions, notre délégation est satisfaite de l'ordonnancement et de la structure qui répondent à nos suggestions.

Les grands thèmes de ce nouvel accord sont :

- Agir pour la transformation durable des mentalités
- Renforcer la mixité de tous les métiers
- Accompagner les entreprises pour garantir l'égalité des chances dans les parcours professionnels et supprimer les plafonds de verre
- Soutenir les entreprises qui s'engagent pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- Agir sur la conciliation des temps de vie, tout au long des carrières des femmes et des hommes de la Branche
- Prévention, Santé, Sécurité & conditions de travail

Un Groupe de Travail Paritaire est prévu ce lundi 22 avril afin de poursuivre les travaux sur cette première version de l'Accord.

Pour rappel, la négociation du nouvel Accord Branche des IEG 2024-2027 doit aboutir à un projet d'accord pour le 20 juin prochain.

Notre objectif est un nouvel accord permettant une réelle égalité professionnelle autant pour les Femmes que pour les Hommes!

Négociation relative à la grille de rémunération

À l'ordre du jour de cette CPPNI, le dossier « Modernisation de la grille » fait renaître de ses cendres la négociation « classification-rémunération ».

4 réunions au dernier trimestre 2023 n'avaient pas permis de trouver un consensus entre les employeurs et les organisations syndicales.

Les employeurs nous proposent de reprendre les échanges.

Lors des dernières séances de négociation, nous avons réaffirmé que les discussions autour de mesures ne peuvent être constructives tout autant que nous connaissions les prévisions budgétaires associées.

Sans faire de procès d'intention et par expérience, la notion de « trouver un équilibre global » nous fait craindre des dispositions moindres que celles en place.

Aucune nouvelle proposition concrète n'a été faite lors de cette séance d'ouverture de négociations.

Quoiqu'il en soit et quelle que soit la dénomination de ce dossier, FO Énergie portera des revendications qui permettent de reconnaître l'engagement et l'investissement des personnels.

Cela passe pour nous au travers d'une grille unique redonnant du sens à l'ancienneté, prenant en compte l'allongement subi de la durée de travail.

En cette période d'enjeux stratégiques, de recrutements massifs, le système classification-Rémunération de la Branche des IEG doit permettre aux entreprises d'être attractives, de permettre une réelle évolution tout au long de la carrière et de fidéliser les salariés.

Prochaine CPPNI

Le 14 mai 2024